

CHAPITRE 1.3.

ÉPREUVES DE DIAGNOSTIC PRESCRITES OU DE SUBSTITUTION POUR LES MALADIES DE LA LISTE □ DE L'OIE

NOTE

Dans de nombreux chapitres du *Code terrestre* traitant de *maladies* particulières, le lecteur est invité à se reporter au *Manuel terrestre* pour s'informer des normes de l'OIE concernant les épreuves de diagnostic et les vaccins qui s'y rapportent.

Cependant, certains lecteurs du *Code terrestre* peuvent avoir besoin de savoir quelles sont les épreuves recommandées par l'OIE pour les *échanges internationaux d'animaux* ou de produits d'origine animale, sans pour autant connaître, dans le détail, les modalités de leur réalisation.

Les tableaux présentés dans le présent chapitre ont été conçus pour répondre à ce besoin. Ces tableaux indiquent, pour chaque *maladie de la liste de l'OIE*, les épreuves de diagnostic à utiliser quand le *Code terrestre* recommande de tels contrôles.

Ces épreuves doivent être réalisées conformément aux directives du *Manuel terrestre*, afin d'éviter toute divergence d'interprétation des résultats entre le *pays exportateur* et le *pays importateur*.

Dans les tableaux qui suivent, les épreuves de diagnostic ont été classées en deux catégories : les « épreuves prescrites » et les « épreuves de substitution » (la même classification existe dans le *Manuel terrestre*). Les « épreuves prescrites » sont celles qui sont considérées comme optimales pour déterminer l'état sanitaire des *animaux* avant leur expédition. Les « épreuves de substitution » n'offrent pas le même niveau de confiance que les « épreuves prescrites » quant à la démonstration de l'absence d'*infection* chez les *animaux* contrôlés. Néanmoins, la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres considère qu'une « épreuve de substitution », choisie d'un commun accord entre le *pays importateur* et le *pays exportateur*, peut fournir une information intéressante à prendre en compte lors de l'évaluation des *risques* liés à l'échange d'*animaux* ou de produits d'origine animale projeté. Les *maladies* pour lesquelles le *Code terrestre* n'envisage pas d'épreuves ne figurent pas dans les tableaux.

ABRÉVIATIONS

Agent id.	Identification de l'agent (Agent identification)
Agg.	Épreuve d'agglutination (Agglutination test)
AGID	Immunodiffusion en gélose (Agar gel immunodiffusion)
BBAT	Épreuve à l'antigène tamponné pour <i>Brucella</i> (Buffered <i>Brucella</i> antigen test)
CF	Fixation du complément (Complement fixation [test])
DTH	Épreuve d'hypersensibilité retardée (Delayed-type hypersensitivity)
ELISA	Méthode immuno-enzymatique (Enzyme-linked immunosorbent assay)
FAVN	Neutralisation virale par anticorps fluorescents (Fluorescent antibody virus neutralisation)
FPA	Épreuve de polarisation en fluorescence (Fluorescence polarisation assay)
HI	Inhibition de l'hémagglutination (Haemagglutination inhibition)
IFA	Immunofluorescence indirecte (Indirect fluorescent antibody [test])
MAT	Épreuve d'agglutination microscopique (Microscopic agglutination test)
NPLA	Titrage par neutralisation lié à la peroxydase (Neutralising peroxidase-linked assay)
PCR	Épreuve d'amplification en chaîne par polymérase (Polymerase chain reaction)
PRN	Neutralisation par réduction des plages (Plaque reduction neutralisation)
VN	Neutralisation virale (Virus neutralisation)
–	Absence de test de référence

N° du chapitre du <i>Code terrestre</i>	N° du chapitre du <i>Manuel terrestre</i>	Nom de la maladie	Épreuves prescrites	Épreuves de substitution
Maladies de la liste de l'OIE				
Maladies communes à plusieurs espèces				
8.2.	2.1.2.	Maladie d'Aujeszky	ELISA, VN	–
	2.1.9.	Leptospirose	–	MAT
8.10.	2.1.13.	Rage	VN, ELISA	–
8.9.	2.1.11.	Paratuberculose	–	DTH, ELISA
8.6.	2.1.6.	Cowdrïose	–	ELISA, IFA
8.8.	2.1.10.	Myiase à <i>Cochliomyia hominivorax</i> et myiase à <i>Chrysomya bezziana</i>	–	Agent id.
8.13.	2.1.16.	Trichinellose	Agent id.	ELISA
8.5.	2.1.5.	Fièvre aphteuse	ELISA', VN	CF
8.15.	2.1.19.	Stomatite vésiculeuse	CF, ELISA, VN	–
8.12.	2.1.15.	Peste bovine	ELISA	VN
8.3.	2.1.3.	Fièvre catarrhale du mouton	Agent id., ELISA, PCR	AGID, VN
8.11.	2.1.14.	Fièvre de la Vallée du Rift	VN	HI, ELISA
8.14.	2.1.18.	Tularémie	–	Agent id.
Bovidae				
11.3.	2.4.3.	Brucellose bovine	BBAT, CF, ELISA, FPA	–
11.4.	2.4.5.	Campylobactériose génitale bovine	Agent id.	–
11.6.	2.4.7.	Tuberculose bovine	Épreuve de tuberculination	Test à l'interféron gamma
11.9.	2.4.11.	Leucose bovine enzootique	AGID, ELISA	PCR
11.11.	2.4.13.	Rhinotrachéite infectieuse bovine/ vulvovaginite pustuleuse infectieuse	VN, ELISA, Agent id. (semence seulement), PCR	–
11.14.	2.4.17.	Trichomonose	Agent id.	Muco-agglutination
11.1.	2.4.1.	Anaplasmose bovine	–	CF, Agg. card
11.2.	2.4.2.	Babésiose bovine	–	ELISA, IFA, CF
11.13.	2.4.16.	Theilériose	Agent id., IFA	–
11.10.	2.4.12.	Septicémie hémorragique	–	Agent id.
11.12.	2.4.14.	Dermatose nodulaire contagieuse	–	VN
11.8.	2.4.9.	Péripleurite contagieuse bovine	CF, ELISA	–
Ovidae et capridae				
14.7.	2.7.9.	Épididymite ovine (<i>Brucella ovis</i>)	CF	ELISA
14.1.	2.7.2.	Brucellose caprine et ovine (non due à <i>Brucella ovis</i>)	BBAT, CF, ELISA, FPA	Épreuve de brucelline
14.2.	2.7.3.	Arthrite/encéphalite caprine	AGID, ELISA	–
14.6.	2.7.4.	Maedi-visna	AGID, ELISA	–
14.4.	2.7.6.	Pleuropneumonie contagieuse caprine	CF	–

(suite)

N° du chapitre du Code terrestre	N° du chapitre du Manuel terrestre	Nom de la maladie	Épreuves prescrites	Épreuves de substitution
Maladies de la liste de l'OIE (suite)				
Ovidae et capridae (suite)				
14.5.	2.7.7.	Avortement enzootique des brebis	–	CF
14.8.	2.7.11.	Peste des petits ruminants	VN	ELISA
14.10.	2.7.14.	Clavelée et variole caprine	–	VN
Equidae				
12.2.	2.5.2.	Métrite contagieuse équine	Agent id.	–
12.3.	2.5.3.	Dourine	CF	IFA, ELISA
12.4.	2.5.5.	Encéphalomyélite équine de l'Est ou de l'Ouest	–	HI, CF, PRN
12.5.	2.5.6.	Anémie infectieuse des équidés	AGID	ELISA
12.6.	2.5.7.	Grippe équine	–	HI
12.7.	2.5.8.	Piroplasmose équine	ELISA, IFA	CF
12.8.	2.5.9.	Rhinopneumonie équine	–	VN
12.10.	2.5.11.	Morve	Épreuve de malléination, CF	–
12.9.	2.5.10.	Artérite virale équine	VN, Agent id. (semence seulement)	–
12.11.	2.5.14.	Encéphalomyélite équine vénézuélienne	–	HI, CF, PRN
12.1.	2.5.1.	Peste équine	CF, ELISA	VN, Agent id. (PCR en temps réel)
Suidae				
15.3.	2.8.5.	Brucellose porcine	BBAT, CF, ELISA, FPA	–
15.6.	2.8.11.	Gastro-entérite transmissible	–	VN, ELISA
15.4.	2.8.9.	Maladie vésiculeuse du porc	VN	ELISA
15.1.	2.8.1.	Peste porcine africaine	ELISA	IFA
15.2.	2.8.3.	Peste porcine classique	NPLA, FAVN, ELISA	–
Aves				
10.11.	2.3.12.	Bursite infectieuse	–	AGID, ELISA
10.12.	2.3.13.	Maladie de Marek	–	AGID
10.5.	2.3.5.	Mycoplasmosse aviaire (<i>Mycoplasma gallisepticum</i>)	–	Agg., HI
10.10.	2.3.11.	Typhose aviaire et pullorose	–	Agg., Agent id.
10.2.	2.3.2.	Bronchite infectieuse aviaire	–	VN, HI, ELISA
10.3.	2.3.3.	Laryngotrachéite infectieuse aviaire	–	AGID, VN, ELISA
10.4.	2.3.4.	Influenza aviaire	Isolement du virus avec le test de pathogénicité	AGID, HI
10.13.	2.3.14.	Maladie de Newcastle	Isolement du virus	HI

(suite)

N° du chapitre du <i>Code terrestre</i>	N° du chapitre du <i>Manuel terrestre</i>	Nom de la maladie	Épreuves prescrites	Épreuves de substitution
Maladies de la liste de l'OIE (suite)				
Aves (suite)				
Lagomorpha				
13.1.	2.6.1.	Myxomatose	–	AGID, CF, IFA
13.2.	2.6.2.	Maladie hémorragique du lapin	–	ELISA, HI

1 Se reporter aux chapitres correspondants du *Manuel terrestre* pour s'informer de la méthode prescrite (l'objet du présent ajout est de réintégrer la méthode ELISA en phase liquide dans la catégorie des épreuves prescrites).